

### Modalités de fonctionnement:

- Chaque résident dispose d'un logement privatif et de sa propre clef
- Une salle d'activité est à disposition des résidents afin qu'ils disposent d'un lieu d'échange animé par l'hôte et/ou l'équipe éducative, pour :
  - Proposer des animations et/ou des sorties
  - Organiser des repas collectifs
  - Créer du lien social avec les acteurs du quartier
  - Discuter et proposer des règles de vie collective
- Les visites sont autorisées de 8h à 22h
- Toute absence supérieure à 3 jours doit être signalée à l'hôte

### Les obligations de chacun :

- Respecter la vie privée, l'intimité, la liberté d'opinion et la religion de toute personne présente dans l'établissement
- S'acquitter, tous les mois, de la redevance relative au logement
- Ne pas faire usage de la violence, sous quelque forme que ce soit
- Entretien et garder le logement propre, ainsi que les parties communes
- Ne pas fumer dans les parties communes
- Ne pas introduire de substances illicites
- Participer aux activités collectives

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE NICE



[www.ccas-nice.fr](http://www.ccas-nice.fr)

## **Pension de Famille « Les Gabians »**

**Direction des Logements et Hébergements d'Insertion**



**Mise à jour : Février 2015**

La Pension de Famille « Les Gabians » propose un habitat durable, à des personnes immigrées vieillissantes seules ou en couple (sans enfant mineur à charge), en situation d'isolement social et/ou psychologique, rendant impossible l'accès à un logement autonome.

### **Présentation de la Pension de Famille :**

La Pension de Famille est gérée par le Centre Communal d'Action Sociale, établissement public doté d'un Conseil d'Administration dont le Président est le maire de la ville de Nice.

Elle est située au 320 Route de Turin – 06300 Nice, l'entrée s'effectuant au 2, Impasse des Liserons, Bâtiment 2 Escalier 1.

*Pour tout renseignement, contacter le 04 83 06 06 02.*

Elle est composée de 9 logements privatifs (dont 2 logements pour couple) équipés (douche, coin cuisine, literie...) de type T1 ou T1' permettant d'accueillir 11 personnes.

Une équipe de professionnels qualifiés assure la prise en charge du public :

- Un hôte, responsable de la structure
- Une assistante sociale
- Un psychologue
- Un agent d'entretien

### **Partenariats:**

La Pension de Famille établit des contacts avec les services de droit commun, les associations et institutions diverses afin d'assurer l'accompagnement de la personne sur le plan social et médical, en lien avec la perte d'autonomie due à l'âge.

### **Le public accueilli :**

Le public ciblé concerne des personnes vieillissantes d'origine immigrée, en situation d'exclusion :

- ne pouvant accéder à un logement autonome du fait de leur situation sociale et psychologique, associée aux problèmes du vieillissement.
- n'entrant pas dans le cadre d'une prise en charge socio-éducative lourde de type CHRS, ni d'une institution pour personnes âgées
- étant en capacité à réaliser les actes de la vie quotidienne (repas, entretien du logement, du linge...)

### **Modalités de candidature :**

Sur orientation du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO), la personne est reçue par l'hôte pour un entretien avec son référent social.

Les dossiers sont ensuite examinés par une commission d'attribution.

### **Redevance mensuelle :**

Le résident doit s'acquitter, tous les mois, à terme échu, d'une redevance mensuelle correspondant au montant du loyer et des charges.

Cette redevance ouvre droit à l'Aide Personnalisée au Logement.

Un dépôt de garantie, correspondant à un mois de loyer, est payé avant l'entrée dans les lieux.